



Le Nouvelliste S.A.  
1950 Sion  
027/ 329 75 11  
www.lenouvelliste.ch

Medienart: Print  
Medientyp: Tages- und Wochenpresse  
Auflage: 40'093  
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 310.007  
Abo-Nr.: 310007  
Seite: 22  
Fläche: 24'533 mm<sup>2</sup>

**RÉINSERTION** Pour la première fois en Suisse, un détenu a pu bûcher pour obtenir son certificat.

## Former les détenus pour leur donner une chance



Les détenus ont la possibilité de se former dans 25 prisons suisses. KEYSTONE

Apprendre à lire et à écrire ou passer des examens en prison pour améliorer ses chances de réinsertion: 1177 détenus en déficit scolaire ont bénéficié l'an dernier de cette offre du Centre de compétence pour la formation dans l'exécution des peines (FEP). Pour la première fois, un détenu a obtenu ainsi son certificat de scolarité obligatoire.

Ce prisonnier a suivi le programme de rattrapage de la scolarité obligatoire, écrit le FEP dans son rapport annuel. D'autres ont passé des examens de langue, ont reçu des appuis scolaires dans le cadre de leur formation professionnelle ou ont été alphabétisés. Les hommes et femmes qui ont pris part à l'un des programmes du FEP ont entre 19 et 74 ans.

Depuis 2007, le code pénal reconnaît la légitimité de la formation scolaire dans les pénitenciers au même titre que le travail. Cette année-là, six prisons allemandiques ont lancé un projet pilote en ce sens. Deux établissements romands ont suivi le mouvement deux ans plus tard.

### Dans 25 prisons

Après un bilan positif du projet, la formation scolaire de base a été ancrée dans le cahier des charges de l'exécution des peines. La Conférence des directeurs cantonaux de justice et police a mandaté l'Oeuvre suisse d'entraide ouvrière (Oseo) en ce sens. Cette dernière a lancé le FEP.

Aujourd'hui, 95 groupes d'élèves suivent un plan d'études et

un programme scolaire électronique communs dans 25 centres d'exécution des peines. «Plus l'établissement est grand, plus la palette des cours proposés est importante», précise à l'ats la directrice du FEP Doris Schüepp.

De nombreux détenus n'ont qu'un bagage scolaire limité ou inexistant, constate-t-elle. La loi peut donc les obliger à combler ce déficit. La plupart viennent toutefois aux cours avec volonté et motivation. «Certains découvrent pour la première fois de leur vie qu'apprendre peut procurer du plaisir et qu'ils peuvent faire quelque chose pour eux-mêmes.»

L'enseignement a lieu une demi-journée par semaine dans le cadre des heures de travail. Les élèves reçoivent donc de l'argent de poche. La première partie de l'enseignement est consacrée à la culture générale et à l'apprentissage en groupe, la seconde au suivi individuel des objectifs personnels, explique Doris Schüepp. ATS